

## À Marseille, un bidonville évacué la veille de la trêve hivernale

PAR LOUISE FESSARD  
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 1 NOVEMBRE 2017



Devant l'entrepôt évacué à Marseille, le 31 octobre 2017. © LF

Mardi 31 octobre, les forces de l'ordre ont évacué à Marseille un bidonville où vivaient une centaine de personnes, dont 52 enfants selon le recensement des associations.

Une quinzaine de fourgons de CRS sont alignés, mardi 31 octobre, devant le 44, rue Gustave-Eiffel, une rue bordée d'entrepôts à La Capelette, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement de Marseille. Des enfants jouent devant des tas d'ordures, tandis que leurs parents se font enregistrer par un représentant de la préfecture des Bouches-du-Rhône pour être mis à l'abri quelques nuits dans des hôtels réquisitionnés. Des ouvriers soudent les portes du hangar où ces familles roms avaient construit leurs cabanes depuis février 2017. Les lieux appartiennent à la **Soleam**, une société publique locale, bras armé de la métropole marseillaise en matière d'aménagement.



Devant l'entrepôt évacué à Marseille, le 31 octobre 2017. © LF

« Le président de la République Emmanuel Macron avait dit qu'il ne voulait plus personne à la rue d'ici fin 2017, là on met cent personnes à la rue, on crée des sans-abri », remarque Jean-Pierre Perrin, président de l'association **Rencontres Tsiganes**.

L'évacuation a été réalisée *in extremis*, à la veille de la trêve hivernale (qui interdit toute expulsion du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mars) sur ordre de la préfète déléguée pour l'égalité des chances des Bouches-du-Rhône, Marie-Emmanuelle Assidon, à la suite d'une décision de justice. Autrefois réservée aux « locaux d'habitation », la trêve hivernale s'applique à tout « lieu habité » depuis la loi **Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017**. C'est-à-dire également aux bidonvilles, tentes et autres abris de fortune. Deux cas exceptionnels permettent toutefois d'y déroger\*.

Cette réforme a paradoxalement provoqué, selon le **Collectif Romeurope**, une accélération des évacuations de campements roms. En se fondant sur les remontées des militants et de la presse, le collectif a dénombré 5 700 personnes expulsées en quatre mois depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, contre 3 606 sur la même période en 2016. Rien qu'en octobre, 24 évacuations ont eu lieu, contre 4 l'année précédente.

Manon Fillonneau, déléguée générale du collectif, aimerait que cette trêve « soit un levier pour permettre un accompagnement social des personnes, améliorer leurs conditions de vie avec l'organisation d'un ramassage des ordures par exemple ». « Ça fait 25 ans que la France gère ses bidonvilles par des expulsions à répétition, ça ne marche pas et ça coûte très cher, entre 200 000 et 300 000 euros par expulsion, ajoutez-elle. Cet argent serait mieux utilisé pour inclure ces personnes. »



Une des familles expulsées à La Capelette, le 31 octobre 2017. © LF

Plusieurs des familles vivant dans le hangar de La Capelette étaient arrivées après l'évacuation, le 6 juillet 2017, d'un bâtiment industriel où vivaient près de 250 personnes, près du terminus du métro dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Marseille (*lire le reportage de Marsactu*). Les associations avaient dû

faire réinscrire les enfants scolarisés à Bougainville dans des établissements déjà saturés à La Capelette. « Plus d'une trentaine d'enfants étaient scolarisés ou en attente d'affectation, explique Caroline Godard, de l'association Rencontres Tsiganes. Ils ont manqué la rentrée et venaient seulement de reprendre l'école, une semaine avant les vacances de la Toussaint. Avec cette nouvelle expulsion, c'est foutu. »

### « L'incurie des pouvoirs publics »

Selon la préfecture, 11 familles, soit 43 personnes, ont demandé à dormir durant 16 nuits dans des hôtels réquisitionnés. Les autres ont déjà rejoint un autre squat. Plusieurs familles hésitent à abandonner leurs affaires pour un hébergement provisoire qui ne leur permet ni de cuisiner, ni d'exercer leur activité de chiffonnier.



Yon, Anna-Maria et leurs deux enfants. © LF

Près du hangar évacué, Yon et Anna-Maria, 27 ans, ont eu un peu de chance dans leur malheur. Garée sur le trottoir, la caravane où ils habitent avec leurs deux enfants de 3 et 5 ans n'a pas été évacuée. Mais ils ont peur de la perdre s'ils acceptent les nuits d'hôtel proposées par la préfecture. Pour survivre, ils font la manche et parfois les poubelles où ils récupèrent des vêtements. « On est de l'Union européenne, on a le droit de vivre ici, d'avoir un travail, l'école », dit Yon, qui vit à Marseille depuis sept ans.

Son frère Stefan, 31 ans, est venu en soutien moral. Avec sa femme Yasmina, 20 ans, et leur fille d'un an et demi, ils habitent, « grâce au travail », dans un appartement loué par le bailleur social Adoma (ex-Sonacotra) qui gère dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. Après un chantier d'insertion (peinture, travaux) de six mois dans une cité HLM marseillaise, Stefan a suivi une formation en nettoyage et travaille désormais pour l'entreprise Onet.

« Ce n'est pas possible de donner un logement à tout le monde, explique-t-il. C'est mieux de nous donner un terrain avec des caravanes, des douches et des toilettes, et tout le monde sera content. » Il a vécu à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), où le maire communiste avait ouvert en 2010 à des familles roms expulsées un terrain avec des caravanes, première étape avant des logements provisoires. « C'est magnifique, dit Stefan. Il y a un gardien, les enfants vont à l'école et certains adultes ont commencé à retravailler. »



Yon et Stefan, les deux frères venus de Roumanie à deux ans d'intervalle, l'un en 2010, l'autre en 2012. © LF

Agissant au nom de la métropole Aix-Marseille-Provence, la Soleam, présidée par Gérard Chenoz (LR), adjoint au maire de Marseille, avait obtenu de la justice le 8 juin 2017 une ordonnance d'expulsion. Les familles avaient deux mois, à partir de la notification de la décision le 23 juin, pour quitter les lieux. Plusieurs d'entre elles avaient déposé un recours demandant au juge de surseoir à l'expulsion, en faisant valoir la scolarisation des enfants et les démarches d'insertion d'adultes.

Le 26 octobre 2017, le juge de l'exécution du tribunal de grande instance (TGI) de Marseille a reconnu « l'incurie des pouvoirs publics » qui n'avaient pas effectué le diagnostic social prévu en amont des expulsions, mais a tout de même ordonné l'expulsion pour des motifs de sécurité. « Il apparaît nécessaire que les requérants libèrent les lieux au plus vite pour leur sécurité », écrit-il. Il argue de la localisation en zone inondable du hangar, des « branchements sauvages d'électricité » et des « chauffages à bois ou à pétrole » installés, alors qu'un incendie accidentel a eu lieu dans un entrepôt voisin.

Les associations dénoncent de « fortes pressions de la Ville de Marseille » exercées sur la préfète déléguée pour l'égalité des chances, en vue de faire exécuter avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 cette décision de justice. « La mairie de Marseille se contente de les chasser d'un lieu à l'autre, explique Laurie Bertrand, coordinatrice de la mission bidonville de Médecins du monde. Pour eux, ils n'existent pas, ce ne sont pas des habitants de Marseille, même si leurs enfants sont dans les écoles de la République. »

De son côté, Benoît Payan, président de ce qu'il reste du groupe socialiste marseillais, évoque une « décision inique qui fera porter à ceux qui l'ont prise le sceau de la honte ». Il vise la majorité municipale LR et non la préfète, ancienne conseillère du premier ministre socialiste. « Elle a hérité d'une situation compliquée, dit l'élu socialiste. La mairie de Marseille préfère mettre des enfants dans la rue à 12 heures de la trêve hivernale plutôt que d'investir un peu d'argent public dans des lieux de répit, des douches et des hébergements dignes de ce nom. On reconnaît la grandeur d'une ville à la façon dont elle traite les plus faibles. »

### A Strasbourg, « il n'y a plus un Rom dehors »

»



Autour du camion du Samu social, les associations recensent les familles qui veulent aller à l'hôtel. © LF

Arrivée en septembre 2017 à la préfecture, Marie-Emmanuelle Assidon, ex-conseillère de Bernard Cazeneuve à Beauvau puis à Matignon **recasée dans la préfectorale**, assure qu'elle n'a pas eu d'autre choix que d'envoyer les forces de l'ordre. « J'étais obligée, car la dernière décision de justice engageait la responsabilité de l'État au plan pénal, dit-elle. Mais cela n'aurait pas dû se passer ainsi. C'est très inhabituel de provoquer des évacuations à la veille

de la trêve, c'est pourquoi j'ai demandé que des hébergements soient proposés à tous, au-delà des personnes vulnérables. »

Selon plusieurs sources, la préfète avait lancé mi-septembre le diagnostic social des populations du 44, rue Gustave-Eiffel (recensement, scolarisation, niveau d'insertion, etc.), prévu en amont des évacuations par une circulaire d'août 2012. S'il n'y avait pas eu de nouvelle décision de justice, ce diagnostic aurait duré jusqu'à la trêve hivernale et ainsi permis aux familles de passer l'hiver dans le hangar.

La préfète reconnaît diplomatiquement qu'il existe « une grosse marge de progression » à Marseille, en citant l'exemple de Strasbourg où « il n'y a plus un Rom dehors » grâce à une « politique de partenariat volontariste » **développée par la municipalité socialiste**. « La population rom est évaluée à 1 200 personnes sur le département, dont 800 à Marseille, dit Marie-Emmanuelle Assidon. Ce n'est pas totalement insurmontable ! Évacuer, héberger provisoirement, c'est-à-dire organiser l'errance, ne constitue en aucun cas une solution de long terme. Les campements se reconstituent. Et la mobilisation des forces de l'ordre, la politique hôtelière coûtent cher. »



L'entrée du terrain évacué. Selon « La Marseillaise », l'arrivée d'un locataire commercial invoquée par la Soleam n'interviendra pas avant un an. © LF

La préfecture des Bouches-du-Rhône et plusieurs associations (MDM, Rencontres Tsiganes, L'École au présent, la Fondation Abbé Pierre, LDH, etc.) réfléchissent à la « stabilisation » de lieux de vie « sécurisés » afin de pouvoir accompagner les familles vers l'emploi et du logement de droit commun. « À Marseille, il y a énormément de lieux publics non utilisés, mais la mairie est aux abonnés absents », dit Laurie Bertrand.

« Si le propriétaire est d'accord, l'idée est d'arrêter de faire vivre les gens dans l'urgence pour les accompagner sur des parcours durables comme à Aubagne et Vitrolles, toujours dans l'objectif final de résorption des bidonvilles, précise Marie-Emmanuelle Assidon. Mais nous ne réussirons pas seuls. » La préfète doit rencontrer jeudi les adjoints au maire de Marseille Jean-Claude Gaudin (LR) concernés, Xavier Méry et Patrick Padovani, respectivement délégués à l'intégration et à la lutte contre les discriminations.

Contactée, la mairie de Marseille nous a répondu que sa seule intervention dans l'évacuation de mardi avait consisté à « porter assistance » aux familles en envoyant trois véhicules pour les transporter dans les hôtels réquisitionnés.

-----

\* Le juge peut tout de même décider d'ordonner l'expulsion si preuve est rapportée que les occupants sont entrés par effraction. Et les maires peuvent prendre des arrêtés d'évacuation sous 48 heures pour des motifs de sécurité. Un procédé dont abusent certains maires, notamment à « *Champs-sur-Marne, en Seine-Saint-Denis et ailleurs* », selon Manon Fillonneau, déléguée générale du Collectif Romeurope.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.